



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
13 mai 2024

Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024

18–20 juin 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

Rapport sur l'évaluation thématique du soutien d'ONU-Femmes à la participation politique des femmes : observations issues du terrain

Résumé

Le présent rapport résume l'évaluation thématique institutionnelle du soutien d'ONU-Femmes à la participation politique des femmes, en s'appuyant particulièrement sur les observations au niveau des pays.

L'objet de cette évaluation était de contribuer à la prise de décisions stratégiques ainsi qu'à l'apprentissage et à la responsabilisation au sein de l'organisation. À ce titre, elle visait à examiner les effets, l'efficacité, la pertinence, la cohérence et la pérennité du soutien d'ONU-Femmes à la participation politique des femmes au niveau national. L'évaluation prend également en compte l'égalité des genres et le principe consistant à « ne laisser personne de côté », dans une perspective d'équité.

La période étudiée courait de janvier 2018 à juin 2023. L'exercice a combiné évaluation sommative des résultats obtenus lors de la période couverte par le précédent Plan stratégique 2018-2021 et étude des informations disponibles pour appuyer la mise en œuvre de l'actuel Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes. Sa portée géographique couvrait la programmation d'ONU-Femmes dans les six régions, au moyen d'un échantillon représentatif de bureaux de pays.

L'évaluation a été conçue pour servir en premier lieu au Conseil d'administration, à la haute direction, à la section sur la gouvernance et la participation ainsi qu'aux bureaux régionaux et de pays d'ONU-Femmes qui créent et mettent en œuvre des programmes de participation politique des femmes. Elle est également destinée à d'autres membres du personnel et partenaires œuvrant en faveur de la participation politique des femmes ou s'y intéressant.

I. Contexte

1. L'évaluation institutionnelle, indépendante et thématique a été menée par le Service indépendant d'évaluation au sein des services indépendants d'évaluation et d'audit d'ONU-Femmes, entre mars 2023 et janvier 2024. Cette évaluation portait sur une période comprise entre janvier 2018 et juin 2023, et couvrait donc toute la durée du Plan stratégique 2018-2021, ainsi que la première année et demie du Plan stratégique 2022-2025. Des entretiens approfondis avec des parties prenantes internes, des examens poussés des portefeuilles de programmes d'ONU-Femmes, ainsi que des études documentaires d'évaluations pertinentes, de documents stratégiques et d'autres rapports clés ont éclairé l'orientation et la couverture de l'évaluation.

2. L'objectif principal de l'évaluation était d'examiner les effets, l'efficacité, la pertinence, la cohérence et la pérennité des efforts d'ONU-Femmes visant à soutenir la participation politique des femmes au niveau national (et infranational). En outre, l'évaluation a mis en évidence des enseignements, examiné la contribution de l'appui/des orientations aux niveaux régional et mondial, et assuré le suivi des conséquences inattendues, tant positives que négatives, à l'instar des réactions hostiles contre la participation politique des femmes.

3. L'évaluation visait à répondre à plusieurs questions clés :

- Comment le soutien d'ONU-Femmes a-t-il été ajusté au contexte politique local ?
- Quels sont les effets du soutien d'ONU-Femmes à la participation politique des femmes au niveau national ?
- Dans quelle mesure l'Entité collabore-t-elle de façon efficace avec ses partenaires sur le terrain, qu'il s'agisse ou non d'autres organismes des Nations Unies ?
- À quel point le triple mandat d'ONU-Femmes (normatif, coordination du système des Nations Unies et opérationnel) est-il mis à profit de manière efficace en vue de contribuer à l'atteinte des résultats au niveau national ?
- Quels sont les aspects de l'équité ciblés par les interventions d'ONU-Femmes (ne laisser personne de côté, égalité des genres) ?
- Quelle est l'approche d'ONU-Femmes en matière de sauvegarde de la pérennité de ses résultats et de ses efforts dans ce domaine ?

4. Les constats de cette évaluation devraient contribuer à la prise de décisions stratégiques, à l'apprentissage et à la responsabilité au sein de l'organisation, mais également à la mise en œuvre du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025.

II. Approche et méthodologie utilisées pour l'évaluation

5. L'évaluation a été mise en œuvre en s'appuyant sur des données théoriques. À ce titre, un cadre d'évaluation a été élaboré¹ afin de cartographier les évolutions des principaux résultats et impacts à différentes étapes de l'introduction des femmes dans la sphère

¹ Le cadre est adapté de la théorie du changement d'ONU-Femmes en faveur de la participation politique des femmes (produit 4 du Plan stratégique 2018-2021).

politique. Ce cadre a par ailleurs mis en évidence les facteurs contextuels qui ont permis ou entravé la participation politique des femmes dans différents pays.

6. Eu égard à l'attention portée sur les effets au niveau des pays, l'équipe d'évaluation a consulté des parties prenantes clés pour composer un échantillon représentatif de 12 études de cas pour des pays se trouvant dans les six régions de l'organisation (Brésil, Colombie, Kenya, Kirghizistan, Liban, Libéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Samoa et Zimbabwe). Cet échantillon de pays était hétérogène s'agissant de leur taille, de leur contexte économique et politique, de la part occupée par les femmes au parlement, de l'étendue de la programmation d'ONU-Femmes et des types de partenaires d'exécution œuvrant dans le domaine de la participation politique des femmes.

7. Lors de l'élaboration des études de cas, l'équipe d'évaluation a mené des entretiens semi-structurés avec des informateurs clés, ainsi que des discussions en groupe avec des parties prenantes internes et externes au niveau des pays, notamment des organismes gouvernementaux, des organismes de gestion des élections, des entités de l'Organisation des Nations Unies (ONU), des partenaires d'exécution issus de la société civile, des organisations de femmes, des donateurs, des femmes politiques (en devenir ou établies), des élus et élues, des chefs traditionnels et les médias. L'équipe a présenté une enquête en ligne à un échantillon de femmes politiques en devenir ou établies ayant reçu le soutien d'ONU-Femmes. L'équipe d'évaluation a réalisé des visites en personne afin de recueillir des données au Kenya, en République de Moldova et au Zimbabwe ; ailleurs, les données ont été recueillies à distance. Pour chaque étude de cas nationale, des analyses des contributions et des analyses comparatives qualitatives ont servi à examiner les principales initiatives/stratégies d'ONU-Femmes ainsi que leurs résultats.

8. Parallèlement aux 12 études de cas nationales, l'équipe d'évaluation a conduit des entretiens avec les principales parties prenantes appuyant la mise en œuvre du portefeuille d'ONU-Femmes en matière de participation politique des femmes aux niveaux mondial et régional. Elle a également présenté une enquête en ligne au personnel d'ONU-Femmes œuvrant à la participation politique des femmes aux niveaux mondial, régional et national. Enfin, elle a examiné des documents stratégiques et des données de suivi et de communication des résultats afin d'étudier les liens établis dans la programmation et les résultats entre les différents niveaux d'ONU-Femmes.

9. Au total, 224 parties prenantes ont été contactées aux niveaux mondial, régional et national dans le cadre d'entretiens semi-structurés avec des informateurs clés et de groupes de discussion. Les enquêtes en ligne ont reçu un total de 408 réponses (57 issues du personnel d'ONU-Femmes et 351 venant de femmes politiques en devenir ou établies).

10. L'évaluation a adopté une approche tenant compte des questions de genre et fondée sur les droits humains, en droite ligne de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes et des normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Elle a également respecté les orientations du GNUE en matière d'intégration de la dimension de genre et des droits humains, ses directives en matière d'éthique, son Code de conduite pour les évaluations dans le système des Nations Unies et ses orientations en matière d'inclusion du handicap dans les évaluations.

III. Contexte de l'évaluation

Contexte mondial

11. La participation politique des femmes est un droit fondamental ancré dans les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de la personne, de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), en passant par la Convention sur les droits politiques de la femme (1952). Ce droit est confirmé par des engagements politiques internationaux tels que le Programme d'action de Beijing (1995) et le Programme 2030. Il s'agit également d'un aspect essentiel de l'autonomie des femmes et de leur capacité à prendre les décisions qui les concernent de manière libre et égale.

12. Au cours de la période étudiée, la participation politique des femmes a augmenté. La proportion de femmes parlementaires dans les systèmes monocaméraux ou dans les chambres basses est passée de 23,4 % en 2018² à 26,5 % en 2023³. Au niveau local, les femmes occupent actuellement 35,5 % des sièges des assemblées délibérantes, un chiffre supérieur aux 33,9 % de 2020. Le nombre de femmes présidant des assemblées législatives a également augmenté, passant de 19,1 % en 2018 à 22,7 % en 2023^{4,5,6}. Les quotas de genre ont contribué de manière décisive à ce résultat : la représentation des femmes dans les parlements nationaux et au sein des administrations locales est supérieure de 5 % et 7 % respectivement dans les pays disposant de quotas imposés par la loi⁷. Néanmoins, la parité entre les genres demeure exceptionnelle : seuls six pays font état de 50 % ou plus de femmes dans leur chambre basse ou leur chambre unique⁸, et seuls trois enregistrent un total de 50 % ou plus de femmes dans leurs assemblées législatives locales⁹. Le nombre de pays ayant une femme à la tête du gouvernement est passé de 11¹⁰ à 19 entre 2018 et 2023.¹¹

² Union interparlementaire, « Women's political leadership: Striving for a 50 per cent balance in 2030 », 8 mars 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipu.org/news/statements/2019-03/womens-political-leadership-striving-50-cent-balance-in-2030>.

³ ONU-Femmes, « Femmes en politique : 2023 », 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2023/03/women-in-politics-map-2023>.

⁴ ONU-Femmes, « Global data on women's political participation », base de données sur les femmes au sein des administrations locales. Disponible à l'adresse suivante : <https://localgov.unwomen.org/data> (page consultée le 24 avril 2024).

⁵ ONU-Femmes, « Femmes en politique : 2023 », 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2023/03/women-in-politics-map-2023>.

⁶ Union interparlementaire, « Women's political leadership: Striving for a 50 per cent balance in 2030 », 8 mars 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipu.org/news/statements/2019-03/womens-political-leadership-striving-50-cent-balance-in-2030>.

⁷ E/CN.6/2021/3.

⁸ ONU-Femmes, « Femmes en politique : 2023 », 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2023/03/women-in-politics-map-2023>.

⁹ ONU-Femmes, « Global data on women's political participation », base de données sur les femmes au sein des administrations locales. Disponible à l'adresse suivante : <https://localgov.unwomen.org/data> (page consultée le 24 avril 2024).

¹⁰ Union interparlementaire, « Women's political leadership: Striving for a 50 per cent balance in 2030 », 8 mars 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipu.org/news/statements/2019-03/womens-political-leadership-striving-50-cent-balance-in-2030>.

¹¹ ONU-Femmes, « Femmes en politique : 2023 », 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2023/03/women-in-politics-map-2023>.

13. Malgré des progrès à l'échelle mondiale concernant le nombre de femmes participant à la prise de décisions politiques, l'égalité des genres en politique n'est toujours pas atteinte. Des discriminations profondément ancrées dans de nombreuses sociétés continuent d'empêcher les femmes à participer pleinement aux processus politiques et électoraux.

14. Si la sélection de pays pour cette évaluation est hétéroclite s'agissant des caractéristiques et des contextes nationaux, des obstacles communs ressortent et peuvent être corrélés aux structures patriarcales des sociétés et institutions qui affectent toujours la capacité des femmes à jouir pleinement de leurs droits politiques. Ces obstacles vont de l'analphabétisme et de l'absence de documents nationaux d'identification aux normes sociales qui perpétuent les stéréotypes sexistes au détriment des femmes en politique. Celles qui décident de se présenter aux élections rencontrent des difficultés concernant l'accès à des fonds de campagne, la visibilité dans les médias, l'obtention de meilleures positions sur les listes électorales, l'exclusion des principaux espaces de décision au sein de leur propre parti ou encore la gestion du temps, limité en raison du travail domestique.

15. Dans certains cas, la conception de mesures spéciales temporaires et l'absence de mécanismes garantissant leur application constituent aussi d'importants obstacles, de même que les partis politiques, qui sont souvent la première entrave à la participation politique des femmes. Par ailleurs, la violence à l'égard des femmes en politique constitue un problème de plus en plus préoccupant, mentionné comme ayant un effet dissuasif et négatif sur leur entrée ou leur longévité en politique. Par conséquent, en vue de promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres, ONU-Femmes reconnaît l'importance de concentrer les efforts sur leur participation politique.

Principales initiatives d'ONU-Femmes en faveur de la participation politique des femmes

16. Les principales initiatives d'ONU-Femmes promouvant la participation politique des femmes au cours de la période étudiée ont porté sur l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et de réformes constitutionnelles et législatives ; le plaidoyer en faveur de mesures spéciales temporaires, notamment des quotas imposés par la loi ; l'intégration de l'égalité des genres dans les organismes de gestion des élections ; la collaboration avec les pouvoirs publics, les bureaux nationaux de statistique et d'autres partenaires afin de produire des données (étayant par exemple l'indicateur 5.5.1b des objectifs de développement durable [ODD] relatif aux femmes membres des administrations locales, ou des enquêtes de prévalence sur la violence à l'égard des femmes en politique) et de mettre en œuvre des lois, politiques et programmes de lutte contre la violence contre les femmes en politique à tous les niveaux ; la promotion du changement des normes sociales afin de reconnaître les femmes en tant que leaders politiques ; l'accroissement du nombre de femmes envisageant de se présenter aux élections et élues, grâce à des formations et un accompagnement ; et le renforcement des capacités des femmes élues, comme les députées ou membres de comités ou groupes parlementaires de femmes, les femmes élues au niveau local et les femmes membres de partis politiques.

17. ONU-Femmes a dirigé les efforts de plaidoyer et les partenariats stratégiques à l'appui de la mesure des progrès vers l'égalité des genres à l'aune de la représentation des femmes au sein des administrations locales. L'indicateur 5.5.1b des ODD (proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales) a ainsi été adopté au titre du cadre des ODD. Depuis, ONU-Femmes est la seule entité s'étant érigée en tant que protectrice de l'indicateur et a soutenu la compilation de données, coordonné avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies (ONU) le renforcement des capacités

nationales en matière de statistique, mis au point une référence pour le suivi et l'analyse des tendances nationales, régionales et mondiales de la représentation des femmes au sein des administrations locales, et réalisé une compilation annuelle des données.

18. ONU-Femmes a par ailleurs apporté son soutien aux progrès et cadres normatifs sur la participation politique des femmes et l'éradication de la violence qu'elles subissent en politique. L'Entité a tiré profit de son mandat de coordination au travers de partenariats avec des entités clés de l'ONU, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et sa Division de l'assistance électorale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Département des affaires économiques et sociales, ainsi que plusieurs commissions régionales de l'ONU. Elle a également appuyé des mécanismes interinstitutions, à l'instar du mécanisme de coordination interinstitutions de l'assistance électorale, du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance et de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les mesures spéciales temporaires.

19. Par ailleurs, ONU-Femmes a mis au point une vaste bibliothèque de supports de connaissances liés à la participation politique des femmes, étayée par des contributions de niveau régional et national. Les principaux supports de connaissances à ce jour incluent le programme de formation des candidates et des leaders politiques d'ONU-Femmes, des manuels sur la programmation, des notes d'orientation et des dossiers d'aide à l'action. Outre la plateforme mondiale de connaissance sur les femmes au sein des administrations locales, ONU-Femmes a dirigé et alimenté plusieurs autres bases de données mondiales, notamment le Portail de l'ONU sur les quotas de genre mis au point sous l'égide de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les mesures spéciales temporaires, et la plateforme iKNOW Politics, élaborée conjointement avec le PNUD, l'Union interparlementaire et l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance. ONU-Femmes a publié la carte « Les femmes en politique » en partenariat avec l'Union interparlementaire en vue de visualiser les données relatives aux femmes occupant des postes de direction et des sièges parlementaires.

20. Les plans stratégiques précédent et actuel d'ONU-Femmes présentent l'approche institutionnelle de l'Entité en la matière. Le Plan stratégique 2018-2021 comprenait une théorie du changement exhaustive en matière de leadership féminin dans le cadre des processus décisionnels en politique, ainsi qu'une initiative programmatique phare consacrée à la participation politique des femmes. L'actuel Plan stratégique, qui couvre la période 2022-2025, présente une approche plus transversale, tout en continuant de placer l'accent sur la gouvernance et la participation à la vie publique, l'un des quatre domaines thématiques clés d'ONU-Femmes. Sur les 10 dispositifs visant à accélérer l'égalité des genres nouvellement établis et mis au point afin de favoriser la cohérence des politiques et des résultats programmatiques, le dispositif numéro 1 (participation égale des femmes aux processus décisionnels et aux institutions politiques) porte directement sur la participation politique des femmes. Il s'agit d'un cadre programmatique visant à tirer parti des mandats normatifs et opérationnels d'ONU-Femmes en matière de coordination du système des Nations Unies afin d'encourager l'apprentissage et l'innovation, la programmation fondée sur des données probantes, les conseils stratégiques et la responsabilité à l'échelle du système.

IV. Principales conclusions de l'évaluation

21. Les principales conclusions (tirées à partir des données probantes et des constatations de l'évaluation) ont été organisées en trois axes de travail interconnectés : « Conception et approche », « Exécution » et « Performance ». Ces trois axes de travail sont liés aux questions clés d'évaluation, mais prennent également en compte les synergies entre les stratégies d'ONU-Femmes et ses activités aux niveaux national, régional et mondial.

Conception et approche

22. L'axe de travail « Conception et approche » a évalué la pertinence de l'approche d'ONU-Femmes en matière de participation politique des femmes, la mesure dans laquelle les stratégies ont été ajustées aux contextes politiques locaux, et l'approche d'ONU-Femmes en matière de durabilité dans différents contextes. Il s'agissait d'étudier comment la conception et l'approche programmatiques d'ONU-Femmes étaient conformes aux besoins et nuances des contextes d'exécution des programmes.

Conclusion 1. La conception du travail d'ONU-Femmes et son approche en la matière permettent de prendre en compte les contextes nationaux, tout en demeurant stratégiquement ciblées sur les dispositifs d'accélération de la participation politique des femmes. ONU-Femmes s'aligne bien avec les facteurs contextuels et œuvre de concert avec les acteurs politiques pour créer des réseaux d'influence. À mesure du déploiement à plus grande échelle des efforts visant à attirer les femmes en politique, en particulier au niveau infranational, des difficultés ont émergé concernant la satisfaction des besoins croissants.

23. La conception et l'approche programmatiques d'ONU-Femmes sont stratégiquement ciblées sur les dispositifs d'accélération de la participation politique des femmes : réformes juridiques tenant compte des questions de genre ; transformation des normes sociales ; consolidation de la confiance, des connaissances et des compétences des femmes ; prévention et atténuation de la violence à l'égard des femmes en politique. Les données montrent que les programmes peuvent rapidement s'adapter et ainsi tirer le meilleur parti possible de la collaboration avec les principaux acteurs politiques de chaque contexte national, en particulier les coalitions et les partenariats, afin d'apporter un changement dans les cadres juridiques et normatifs.

24. Au cours de la période d'évaluation, ONU-Femmes, ses partenaires de l'ONU et les parties prenantes nationales ont plaidé en faveur du passage et de la mise en œuvre effective de quotas légaux, et soutenu ces initiatives. Par ailleurs, d'importants efforts ont été entrepris pour investir dans la confiance en elles et les compétences des femmes candidates. Si des réussites sont à saluer concernant l'augmentation du nombre de candidates et d'élues, des données montrent qu'une approche plus adaptée est nécessaire. Les femmes apprécient les avantages plus larges découlant de leur apprentissage autour de la participation politique : le mentorat, le soutien social et la création de réseaux avec d'autres candidates ou organisations de la société civile dirigées par des femmes. Il convient d'accorder une plus grande attention aux besoins des femmes, à leurs motivations et à leurs expériences à mesure qu'elles entrent dans la sphère politique, y évoluent et la quittent.

Conclusion 2. Certaines données ont montré que le savoir et l'apprentissage au sein des programmes d'ONU-Femmes dans les pays ont été efficaces pour permettre de consolider et de mettre en œuvre rapidement les pratiques et approches réussies. Cependant, l'amélioration des outils de mesure des progrès permettra de renforcer la réactivité des programmes et de mobiliser les donateurs dans les domaines d'apprentissage essentiels.

25. Les programmes d'ONU-Femmes au niveau des pays ont inclus des périodes de collecte d'informations, de normalisation des modes de fonctionnement, le cas échéant, de réflexion sur les progrès et de création d'espaces de réunion des parties prenantes pertinentes afin de faire progresser la participation politique des femmes. L'opposition à la participation politique des femmes à laquelle font face les programmes persiste, notamment sous la forme de cyberintimidation, et les efforts continuent de se concentrer sur des domaines tels que le changement des normes sociales, au niveau infranational, entre autres. Il convient donc de renforcer l'utilisation des données et des outils d'évaluation, qui font l'objet d'un travail en cours. Les programmes de pays pourraient bénéficier d'orientations concernant les types de données sur le genre à exiger en matière de participation politique, en vue de remédier aux manques d'information (par exemple, les données ventilées par sexe des votants inscrits sur les listes et les taux d'abstention ou de participation). Une utilisation plus poussée des outils de mesure et d'évaluation, tels que les enquêtes de suivi des médias ou les enquêtes sur la participation des femmes au sein des partis politiques pourraient contribuer à améliorer les capacités d'apprentissage et de ciblage des programmes s'agissant des domaines clés du changement. Certains pays ont utilisé ces outils, mais une meilleure consolidation garantirait une approche de mesure plus cohérente, selon qu'il convient.

26. En s'appuyant sur les efforts entrepris par ONU-Femmes pour compiler les mesures quantitatives de la participation des femmes, les programmes de pays pourraient également envisager des mesures supplémentaires pertinentes au regard du contexte, tant qualitatives que quantitatives, afin de faire état des progrès et des résultats. Dans certains pays, les programmes recueillent des données sur la confiance des femmes en leur capacité à participer à la vie politique, ce qui permet de dégager une vision plus globale des points à renforcer. D'une manière générale, les mécanismes de retour d'informations doivent être renforcés pour les femmes lorsqu'elles entrent et sortent de la vie politique.

27. L'évaluation a également mis en évidence qu'il était possible d'améliorer l'appréciation, de la part des donateurs, de l'importance de périodes de formation plus longues pour les femmes souhaitant s'engager en politique, ainsi que de l'importance de leur travail entre les périodes électorales. Il est essentiel d'améliorer la communication des résultats et le partage des enseignements tirés, tout en démontrant les retombées des interventions, afin de pérenniser les programmes.

Conclusion 3. L'opposition à la participation des femmes en politique reste prépondérante dans de nombreux pays, et exige d'entreprendre des efforts complets et continus pour préserver les progrès accomplis. L'approche d'ONU-Femmes au niveau des pays bénéficierait de programmes stratégiques à plus long terme, qui dépassent les initiatives habituelles fondées sur les cycles électoraux.

28. Le soutien d'ONU-Femmes à la participation des femmes en politique comprend des approches durables telles que le renforcement des cadres juridiques connexes, la promotion de l'adhésion nationale et le soutien aux réseaux de dirigeantes. Néanmoins, les programmes et les financements tendent à se concentrer sur les cycles électoraux, un problème soulevé par des parties prenantes de nombreux pays.

29. Par conséquent, l'approche d'ONU-Femmes au niveau des pays doit dépasser cette programmation cyclique et porter sur du plus long terme et sur les initiatives stratégiques de niveau national à l'appui d'un changement durable. L'accent devrait donc être davantage mis sur la mise en œuvre effective des politiques ; la protection contre les formes persistantes de rejet, notamment la violence à l'égard des femmes en politique ; le soutien aux dirigeantes nouvellement élues lors de la phase qui suit les élections ; l'appui constant des jeunes

dirigeantes ; la mobilisation des citoyens sur le terrain, des communautés et des médias en vue de la modification des normes sociales ; et les stratégies de lutte contre les obstacles à la participation des femmes dus à des contraintes de ressources et à la réticence des partis politiques.

Exécution

30. L'axe de travail portant sur l'exécution s'est concentré sur la cohérence des partenariats d'ONU-Femmes au sein et en dehors du système des Nations Unies, et a inclus des informations sur les modalités d'utilisation du mandat intégré de l'Entité au niveau des pays. Il a également examiné quels aspects de l'équité (principe consistant à ne laisser personne de côté) étaient ciblés par les interventions d'ONU-Femmes.

Conclusion 4. Les partenariats avec un large éventail de parties prenantes, notamment issues des pouvoirs publics, de réseaux de femmes ou d'organisations de la société civile se sont avérés cruciaux pour appuyer les diverses initiatives liées à la participation politique des femmes. Les partenariats entre les organismes des Nations Unies au niveau des pays ont permis d'intégrer cette question aux efforts électoraux plus vastes, et les partenaires ont reconnu la valeur ajoutée d'ONU-Femmes ainsi que ses modes de travail souples. Si la collaboration avec de nouveaux partenaires dans le contexte de l'évolution des normes sociales permet d'agrandir la portée et l'accès d'ONU-Femmes, au même titre que les efforts entrepris au niveau local, il convient de continuer à évaluer les risques posés par ces partenariats.

31. ONU-Femmes a travaillé avec succès avec de larges coalitions, qui l'ont appréciée et lui ont fait confiance. Bon nombre des réussites de l'Entité en matière de réformes juridiques et normatives se sont appuyées sur la création de partenariats de confiance, en particulier avec les parlements, les entités gouvernementales telles que les organismes de gestion des élections, les bureaux des responsables de partis politiques, ou encore les ministères compétents pour les questions de genre et les organisations de femmes. ONU-Femmes a la réputation de ne pas prendre parti en politique, d'être une entité adaptable et ouverte, ce qui lui a permis de former de larges coalitions avec des acteurs politiques. La neutralité politique d'ONU-Femmes est considérée comme une valeur ajoutée essentielle, qui permet à l'organisation de jouer un rôle fédérateur décisif, et de négocier l'accès des organisations de femmes issues de la société civile et des coalitions de femmes.

32. Les programmes saisissent désormais l'occasion de collaborer au niveau infranational et de remettre en question les normes sociales. Les partenariats citoyens de terrain offrent l'occasion de lutter plus efficacement contre les obstacles patriarcaux à la participation des femmes. Néanmoins, ces partenariats (notamment avec les organisations confessionnelles et les chefs traditionnels) peuvent simultanément courir le risque d'être récupérés par des partis politiques ou de renforcer les normes de genre traditionnelles susceptibles d'attirer certains publics locaux, et, *in fine*, nuire à l'autonomisation plus globale des femmes en politique.

Conclusion 5. Au niveau mondial, le triple mandat d'ONU-Femmes a été utilisé pour soutenir la promotion de la participation politique des femmes. Si les mandats normatif et opérationnel de l'Entité ont été simultanément mis à profit dans la plupart des pays, il reste une certaine marge de manœuvre pour le renforcement de sa fonction de coordination au niveau des pays, en particulier concernant l'intégration de l'égalité des genres dans la programmation des Nations Unies sur la participation politique.

33. Au niveau mondial, l'évaluation a constaté qu'il existait des synergies entre les mandats d'ONU-Femmes relatifs aux normes, à la coordination du système des Nations

Unies et aux opérations aux fins de la participation politique des femmes. L'Entité a mis au point des supports et des plateformes de connaissance essentiels sur le système des Nations Unies, notamment des données et des documents d'orientation. Elle a collaboré avec des mécanismes interinstitutions et intergouvernementaux, et élaboré des messages à l'échelle du système sur les priorités de l'ONU, notamment des mesures spéciales temporaires et des messages sur la violence à l'égard des femmes en politique. Ces efforts mondiaux ont joué un rôle déterminant dans l'obtention des résultats au niveau des pays. Cependant, le mandat relatif à la coordination du système des Nations Unies n'a pas toujours été appliqué en ce qui concerne la participation des femmes en politique dans les pays, et gagnerait à être renforcé. En revanche, les mandats normatifs et opérationnels ont été mis en œuvre de façon relativement solide dans de nombreux pays.

34. Si des difficultés persistent concernant la coordination des efforts avec d'autres entités de l'ONU, ONU-Femmes n'en est pas moins respectée par ses partenaires des Nations Unies, et reconnue comme dirigeant les efforts de participation politique des femmes, grâce à ses points forts techniques, l'expertise de son personnel et sa collaboration efficace de longue date avec les organisations de la société civile, les organisations de femmes et les pouvoirs publics. Par conséquent, ONU-Femmes est bien positionnée pour jouer un rôle plus prépondérant dans l'intégration des questions de genre au sein de la programmation de l'ONU sur la participation politique des femmes.

Conclusion 6. ONU-Femmes a œuvré à garantir que le principe consistant à ne laisser personne de côté et que les besoins des groupes marginalisés fassent partie intégrante de ses programmes, en améliorant l'accès à des ressources de formation et en assurant une représentation plus équitable. Bien qu'ils soient centrés sur le principe d'équité, les programmes bénéficiant de financements moindres pourraient gagner à recevoir plus d'orientations concernant l'équilibre entre collaboration inclusive et atteinte des femmes à plus grande échelle.

35. Le principe consistant à ne laisser personne de côté fut central dans les programmes de pays portant sur la participation politique des femmes. Plusieurs ont collaboré avec des groupes marginalisés spécifiques, en intégrant une approche intersectionnelle poussée. Les données indiquent que dans certains contextes, le soutien d'ONU-Femmes a permis à ces groupes de faire entendre leur voix et d'accroître leur influence dans la sphère politique. Il a aussi été mis en évidence que le soutien d'ONU-Femmes a poussé divers acteurs (gouvernementaux ou non) à envisager de collaborer de façon inclusive avec des groupes tels que les jeunes femmes, les personnes handicapées, ou encore les femmes autochtones d'ascendance africaine vivant dans la pauvreté en milieu rural.

36. Cependant, les résultats de l'enquête et les études de cas nationales montrent que les programmes ont dû faire des compromis plus importants. Il a été difficile d'inclure certains groupes, en raison du contexte, et certains programmes disposant de moins de ressources n'ont pas pu investir en faveur de l'atteinte des groupes marginalisés dans les communautés. Cela laisse entendre que des orientations plus approfondies et un partage plus important des bonnes pratiques pourraient aider les programmes de pays à identifier des modes de travail plus inclusifs, sans avoir à compromettre leur capacité à atteindre les femmes souhaitant s'engager en politique.

Performance

37. L'axe de travail portant sur la performance a évalué les effets du soutien d'ONU-Femmes à la participation politique des femmes. L'analyse menée à ce titre a tenté de

mesurer et de contextualiser les conséquences et les contributions concrètes de l'Entité en matière d'apport de changements positifs dans les pays étudiés.

Conclusion 7. Les programmes d'ONU-Femmes ont eu des effets positifs sur l'environnement juridique et l'action publique, la consolidation de mouvements et le renforcement des capacités dans divers contextes. Les réformes juridiques, en particulier les quotas imposés par la loi, sont des facteurs clés de l'accroissement du nombre de femmes politiques. Les données issues des études de cas montrent que dans certains pays, cela s'est traduit par l'élaboration de politiques tenant compte des questions de genre. Néanmoins, une stagnation, voire une inversion des progrès, a également été constatée dans d'autres pays, qui s'explique par un certain nombre de facteurs.

38. À ce jour, d'importants progrès en matière de réformes juridiques et normatives ont été réalisés, lesquels ont grandement facilité l'accès des femmes à des rôles politiques. Plusieurs autres résultats à court et à long termes sont à saluer, tels que le renforcement des compétences et de la confiance des femmes, ou l'élaboration de solutions pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique et l'atténuer. Les programmes d'ONU-Femmes ont eu des répercussions plus larges, comme le montrent de nombreux exemples. Par exemple, en République de Moldova, ONU-Femmes a largement soutenu un projet de loi prévoyant 40 % de femmes au sein des administrations locales et nationales, et a plaidé en faveur de dispositions prévoyant la mise en œuvre effective du quota. En 2021, le Parlement a ainsi atteint une part de 39,6 % de femmes. Outre son soutien à la formation complète des candidates et des femmes souhaitant s'engager en politique, ONU-Femmes a réuni des parlementaires et des mairesses afin de discuter de problématiques politiques telles que la crise des réfugiés et la riposte à la COVID-19. Le poids du soutien d'ONU-Femmes aux mairesses, en particulier celles nouvellement élues, a permis de les « préparer au succès » et de servir de modèles à d'autres femmes.

39. L'évaluation a également validé les données faisant état d'améliorations au niveau des lois et des politiques tenant compte des questions de genre dans d'autres contextes, grâce à la collaboration avec des parties prenantes diverses, notamment des organes électoraux, des parlements et des groupes parlementaires de femmes.

40. Les données issues des études de cas indiquent que les progrès en matière d'élections de femmes sont relativement lents dans les pays qui n'utilisent pas de quotas. Même lorsque de tels quotas sont mis en œuvre, la participation politique des femmes n'a augmenté que lentement, voire a stagné ou s'est même détériorée, dans certains cas. Si des facteurs contextuels ont entravé significativement les progrès des femmes, c'est souvent l'expérience, la menace ou la peur de violences (ou d'autres formes de harcèlement) contre les femmes en politique qui ont dissuadé de nombreuses femmes de s'engager dans ce milieu et dans les affaires publiques, ou de commencer ou continuer une carrière politique. Dans d'autres cas, les cibles des quotas n'ont pas été atteintes en raison d'une absence de mécanismes d'application et de mise en œuvre effective, mais aussi à cause de facteurs contextuels et économiques, comme les niveaux d'insécurité ou le manque de ressources des femmes.

Conclusion 8. Bien que des progrès aient été réalisés en matière de réformes juridiques et normatives, le soutien à la participation des femmes aux partis politiques demeure essentiel.

41. ONU-Femmes a grandement contribué aux réformes juridiques et normatives, et de nombreuses législations incluent désormais des dispositions sur l'égalité des genres. Par

exemple, des constitutions ont été mises à jour, des stratégies de gestion des processus électoraux ont été améliorées, de même que des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de l'égalité des genres par les partis politiques. Dans les études de cas nationales, un large éventail de parties prenantes ont désigné les partis politiques comme étant le principal obstacle à l'inclusion des femmes à la vie politique, les quotas légaux volontaires ayant très peu d'effet sur cette dernière.

42. Les parties prenantes s'accordent à dire que de nouveaux modes de travail doivent être définis pour influencer les partis politiques. Il est donc impératif de collaborer avec les principales parties prenantes nationales, telles que les bureaux des responsables de partis politiques, les fondations internationales multipartites, les entités des Nations Unies travaillant de concert avec les partis politiques (par exemple, le PNUD) et les donateurs, en vue d'élargir les domaines de travail. Des pratiques prometteuses ont vu le jour à ce titre, comme la collaboration avec les alliés masculins et les organisations non gouvernementales axées sur les acteurs politiques et les branches politiques des organisations et mouvements de femmes. ONU-Femmes a par ailleurs directement collaboré avec les organes du pouvoir exécutif et les responsables gouvernementaux afin d'élaborer des messages et un plaidoyer sur la participation politique des femmes.

43. Lorsque l'inclusion des femmes est vue comme menaçant le pouvoir des hommes, il convient d'investir davantage pour modifier la perception de cette inclusion dans son ensemble, et de convenir de messages de plaidoyer à diffuser et faire accepter en dehors d'ONU-Femmes.

Conclusion 9. Le soutien de la part du siège a bien été adapté aux besoins au niveau des pays, et a contribué à l'efficacité des programmes. Il était facile d'obtenir une assistance technique et de recevoir un apprentissage. Le travail sur les données et la mise au point de modèles normalisés (par exemple pour la formation) était largement entrepris. Cependant, la collaboration au niveau régional gagnerait à être renforcée dans certains endroits.

44. Il ressort de l'évaluation que le soutien d'ONU-Femmes était bien adapté aux besoins du personnel des programmes au niveau national. La consolidation de l'apprentissage, l'assistance technique réactive (en particulier dans les domaines complexes de la réforme juridique et du plaidoyer) et le déploiement d'outils de formation ont permis aux programmes de rapidement parfaire leurs approches. Le travail relatif à la recherche et aux données, notamment l'indicateur 5.5.1b des ODD, a favorisé le plaidoyer programmatique en faveur d'une meilleure représentation au niveau local.

45. Des exemples d'apprentissage interrégional bénéfique sont à saluer, notamment l'adoption de programmes de formation spécifiques. Certaines parties prenantes ont souligné la nécessité de renforcer l'assistance technique régionale. Les mécanismes et organisations à cette échelle (par exemple, l'Union africaine et le Réseau des femmes d'influence en Afrique) ont largement influencé les parties prenantes nationales, et ONU-Femmes a mis à profit le soutien et l'influence de ces organisations. Cependant, certaines parties prenantes ont plaidé en faveur d'un apprentissage et d'une collaboration renforcés entre les régions et au sein de ces dernières, en particulier dans les pays où les résultats sont à la traîne comparés aux moyennes régionales.

V. Principales recommandations

Recommandation 1. ONU-Femmes doit continuer de lutter contre les principaux obstacles à la participation politique des femmes, tout en axant son travail sur les contraintes persistantes et les formes d'hostilité telles que la violence à l'égard des femmes en politique.

46. ONU-Femmes doit mettre au point des supports de connaissance axés sur les stratégies de lutte contre les obstacles financiers et liés aux ressources qui entravent la participation des femmes, et plaider en faveur de mécanismes de financement de substitution. L'Entité doit continuer à soutenir les réseaux de femmes appuyant les femmes politiques en devenir ou établies, et accroître l'attention portée aux efforts de modification des normes sociales qui font obstacle à la participation politique des femmes. ONU-Femmes doit également renforcer ses liens avec les efforts plus larges d'élimination de la violence contre les femmes en politique, en particulier dans le domaine émergent de la violence en ligne et de la violence fondée sur le genre facilitée par les technologies.

Recommandation 2. ONU-Femmes doit renforcer son rôle fédérateur et militant, en fournissant de plus amples orientations sur les modalités d'interaction et de communication avec diverses coalitions de partenaires aux fins du soutien de la participation politique des femmes.

47. ONU-Femmes doit envisager la création de ressources de communication techniques en vue d'appuyer les bureaux de pays et les bureaux régionaux dans leur élaboration de communications techniques et de plans de plaidoyer spécifiques à leur région/pays. Il pourrait notamment s'agir de plans de communication globaux présentant les principaux messages relatifs au droit des femmes à la participation politique, pour tous les niveaux du système des Nations Unies.

48. ONU-Femmes doit par ailleurs concevoir davantage d'approches de plaidoyer et de mobilisation spécifiques aux parties prenantes, y compris les entités (gouvernementales et non gouvernementales) mandatées pour travailler avec des partis politiques, les donateurs, les nouveaux groupes de partenaires (alliés masculins, chefs traditionnels), etc. L'Entité doit entreprendre des analyses régionales et résumer les enseignements sur le plaidoyer liés aux quotas légaux, aux changements législatifs visant à accroître la participation politique des femmes, introduire des lois liées à la violence faite aux femmes en politique, etc. ONU-Femmes doit également s'appuyer sur son expertise technique et tirer profit de son rôle de coordination pour intégrer encore plus l'égalité des genres au sein des programmes des Nations Unies liés à la participation politique.

Recommandation 3. ONU-Femmes doit chercher à élaborer des programmes stratégiques à long terme appuyant la participation politique des femmes au niveau national.

49. ONU-Femmes doit élaborer des stratégies de sensibilisation des donateurs afin de placer la programmation relative à la participation politique des femmes à un niveau stratégique de long terme dans les pays, et s'affranchir d'une approche fondée sur les cycles électoraux. Cela permettrait de satisfaire diverses parties prenantes nationales, qui demandent à ce que l'Entité poursuive son soutien à plus long terme dans ce domaine de travail, et le renforce. Il conviendrait à ce titre de renouveler l'attention portée à la mise en œuvre de lois et de politiques, à la pérennité du soutien (notamment pour les jeunes femmes dirigeantes), et à la protection contre les réactions de rejet, notamment la violence à l'égard des femmes en politique.

Recommandation 4. ONU-Femmes doit renforcer ses recommandations en matière d'intégration efficace du principe consistant à ne laisser personne de côté dans le cadre de son travail lié à la participation politique des femmes, en particulier à mesure que ses programmes s'élargissent et que de nouveaux partenariats se forment pour faire évoluer les normes sociales.

50. ONU-Femmes doit consulter les programmes de pays afin de synthétiser les enseignements tirés des différentes stratégies visant à collaborer avec les groupes marginalisés pour ne laisser personne de côté. L'Entité doit mettre au point des orientations spécifiques pour les programmes de pays cherchant à élargir leurs activités aux niveaux infranationaux et relatives au changement des normes sociales dans les communautés. En outre, ONU-Femmes doit élaborer des directives sur la collaboration inclusive dans le cadre de différents types d'activité (assistance technique, plaidoyer à différents niveaux du système politique, contact et collaboration avec les coalitions de la société civile et les organisations de femmes).

Recommandation 5. ONU-Femmes doit améliorer sa mesure des résultats clés en matière de participation politique des femmes, afin de mieux contextualiser et démontrer les conséquences de son travail au niveau des pays.

51. ONU-Femmes doit cartographier et appuyer les déficits de données et les besoins connexes au niveau des pays, y compris la disponibilité de statistiques clés pour la participation politique des femmes et la représentativité des élus (en ventilant de façon adéquate au regard du principe d'équité). L'Entité doit mettre au point des outils pouvant être adaptés en cas d'évaluations rapides (par exemple sur les femmes au sein des partis politiques, la représentation des dirigeantes dans les médias traditionnels et sociaux) et étudier la possibilité d'utiliser des outils qualitatifs.

Annexe 1

Constats de l'évaluation et questions clés

Question clé 1. Comment le soutien d'ONU-Femmes a-t-il été ajusté au contexte politique local ?

Constat 1. L'approche d'ONU-Femmes au niveau des pays concernant l'élaboration de programmes relatifs à la participation politique des femmes était souple, a permis de tirer parti de facteurs contextuels et de collaborer avec des personnes influentes et des acteurs de la sphère politique de façon stratégique. Dans certains contextes, l'Entité a également réalisé des progrès en matière de collaboration infranationale.

Constat 2. Le soutien de l'Entité aux femmes œuvrant en politique ou y aspirant s'est avéré pertinent et adapté aux exigences des parties prenantes. Déployer ce soutien à plus grande échelle peut se révéler difficile, mais des données montrent que les modèles stratégiques de mobilisation pourraient être plus largement répliqués.

Question clé 2. Quels sont les effets du soutien d'ONU-Femmes à la participation politique des femmes au niveau national ?

Constat 3. Les programmes d'ONU-Femmes sur la participation politique des femmes ont contribué à mieux renforcer les cadres électoraux et à mettre au point un ensemble divers et pérenne de femmes politiques dirigeantes. Dans certains pays, cela se traduit par des

réformes juridiques et des politiques qui tiennent mieux compte de la dimension de genre. Ces progrès sont dus, en grande partie, aux investissements continus en faveur des réformes, du plaidoyer et du renforcement des compétences et des capacités des femmes à toutes les étapes de leur carrière politique.

Constat 4. Les programmes d'ONU-Femmes au niveau des pays ont reçu le soutien concret et opportun du siège et de nombreux bureaux régionaux, aux fins de la participation politique des femmes. Les pratiques programmatiques améliorées ont étayé l'assistance technique et l'apprentissage, auxquels ont recouru les programmes. Néanmoins, un soutien et des orientations plus poussés sur les stratégies de plaidoyer et de communication pourraient être mis au point, en plus de la résolution de certaines des questions d'ordre opérationnel qui limitent l'efficacité d'ONU-Femmes.

Constat 5. À mesure que les divers types d'initiatives engendrent des progrès en faveur de la participation politique des femmes, de nombreux pays rencontrent de nouvelles difficultés, parfois extrêmement complexes. ONU-Femmes doit continuer d'adapter ses programmes et se concentrer sur la levée de ces obstacles persistants à la participation politique des femmes.

Constat 6. L'approche d'ONU-Femmes en matière de création de relations avec des partenaires divers s'est révélée être un facteur clé de réussite. Des données montrent que dans les contextes fragiles et plus difficiles sur le plan politique, il serait bénéfique de mettre en œuvre les partenariats de manière progressive, et d'établir clairement les modalités de collaboration avec les différents acteurs politiques.

Question clé 3. Dans quelle mesure l'Entité collabore-t-elle de façon efficace avec ses partenaires sur le terrain, qu'il s'agisse ou non d'autres organismes des Nations Unies ?

Constat 7. Les partenariats d'ONU-Femmes au niveau des pays destinés à promouvoir la participation politique des femmes se sont élargis, sont devenus plus stratégiques avec le temps et ont œuvré à lutter contre les obstacles entravant la route des femmes en politique.

Constat 8. Les partenariats d'ONU-Femmes, en particulier avec la société civile et les réseaux de femmes, ont mené à un plaidoyer essentiel aux fins de la participation accrue des femmes en politique. Si les partenariats ont engendré de nouveaux modes de travail et ont permis de mieux collaborer sur le terrain, les nouveaux partenariats ont parfois fait concurrence aux plus anciens.

Constat 9. Il s'est avéré essentiel de mettre en œuvre de nouvelles façons d'influencer les partis politiques et de plaider auprès d'eux afin de lutter contre les obstacles au progrès. Les stratégies de collaboration avec les médias, bien que prometteuses, pourraient également être approfondies et clarifiées.

Question clé 4. À quel point le triple mandat d'ONU-Femmes (normatif, coordination du système des Nations Unies et opérationnel) est-il mis à profit de manière efficace en vue de contribuer à l'atteinte des résultats au niveau national ?

Constat 10. ONU-Femmes a joué un rôle déterminant dans la promotion de l'évolution des normes, dans le travail de terrain et dans la coordination du système des Nations Unies au niveau mondial, en vue de la participation politique des femmes. Cette position a porté ses fruits dans de nombreux contextes, et a constitué un pilier central du travail de l'Entité au niveau des pays. Au niveau mondial, ONU-Femmes s'est appuyée sur son triple mandat pour faire avancer la participation politique des femmes. Le travail d'ONU-Femmes mettant en évidence les domaines tels que la violence à l'égard des femmes en politique ou les données relatives à la représentation des femmes dans les administrations locales est largement salué

par ses partenaires. Il a été établi que les supports et plateformes de connaissance créés sous l'égide d'ONU-Femmes, à l'instar du portail sur les quotas de genre et de la plateforme sur les femmes au sein des administrations publiques, ont été décisifs pour appuyer les études et les actions de plaidoyer relatives à la participation politique des femmes.

Constat 11. L'importance du triple mandat d'ONU-Femmes dans la promotion de la participation politique des femmes est claire et évidente, bien que tous les pays ne tirent pas profit de ces trois caractéristiques de manière égale. L'approche inclusive d'ONU-Femmes a certes été appréciée par les partenaires des Nations Unies, mais l'Entité pourrait affirmer sa coordination de l'intégration de l'égalité des genres au sein des programmes de l'ONU relatifs à la participation politique.

Question clé 5. Quels sont les aspects de l'équité ciblés par les interventions d'ONU-Femmes (ne laisser personne de côté, égalité des genres) ?

Constat 12. ONU-Femmes a joué un rôle décisif dans la défense et l'intégration des principes d'égalité entre les genres et d'équité (ne laisser personne de côté) à la participation politique des femmes. Les données montrent que l'accent a été mis sur l'accès équitable des femmes au processus politique. Bien que l'on compte des exemples positifs d'inclusion de groupes marginalisés au sein des espaces politiques, la stratégie relative à la représentation plus équitable des femmes doit être renforcée.

Constat 13. Dans certains cas, les programmes de pays ont fait face au douloureux compromis entre travail à l'échelle ou travail réellement inclusif. La cohérence et la disponibilité de ressources et de données restent d'importants points épineux, mais une approche à plusieurs niveaux (avec un travail plus approfondi selon les groupes) pourrait être efficace dans certains contextes.

Question clé 6. Quelle est l'approche d'ONU-Femmes en matière de sauvegarde de la pérennité de ses résultats et de ses efforts dans ce domaine ?

Constat 14. Tout en tenant compte de la fragilité relative des progrès en matière de participation politique des femmes, l'approche d'ONU-Femmes pourrait bénéficier d'un ciblage plus important, dans tous les contextes, sur la mise en œuvre effective de politiques relatives à la représentation politique des femmes. Dans certains pays, l'Entité a œuvré à encourager l'adhésion nationale et à maintenir les partenariats avec les principales institutions et organisations/mouvements de femmes.

Constat 15. Les programmes d'ONU-Femmes soutenant la participation politique des femmes ont tendance à s'appuyer sur les cycles électoraux et à courir sur le court terme. L'Entité doit envisager l'élaboration d'une programmation plus stratégique et à plus long terme au niveau des pays. À cette fin, il faut renforcer les capacités internes d'ONU-Femmes.

Constat 16. Le soutien aux dirigeantes nouvellement élues lors de la phase qui suit les élections ; l'appui constant des jeunes dirigeantes ; la mobilisation des citoyens sur le terrain/des communautés en vue de la modification des normes sociales ; et la lutte ciblée contre les obstacles à la participation des femmes dus à des contraintes de ressources et à la réticence des partis politiques se sont avérés essentiels à la pérennité.